



Présidence : Monaco

772^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 26 novembre 2014

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 20

2. Président : Ambassadeur C. Giordan

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine et aux alentours* : Ukraine (FSC.DEL/204/14), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/205/14), Espagne (annexe 1), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (annexe 2), Canada
- b) *Contribution financière au Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des stocks de munitions conventionnelles (GSMC) en Serbie* : Luxembourg, Serbie
- c) *Exercice militaire de grande envergure en Arménie* : États-Unis d'Amérique, Arménie, Azerbaïdjan

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Visite d'une base aérienne et d'une installation militaire en Turquie du 27 au 30 avril 2015* : Turquie (annexe 3)

- b) *Distribution des rapports intérimaires du Président du FCS à la vingt et unième Réunion du Conseil ministériel, prévue à Bâle les 4 et 5 décembre 2014 (FSC.DEL/201/14 Restr.) : Président*
- c) *Lettre commune des présidences du FCS en 2014 au Président en exercice de l'OSCE sur la contribution du FCS au processus Helsinki+40 (FSC.DEL/202/14 Restr.) : Président*

4. Prochaine séance :

À annoncer

772^e séance plénière

Journal n° 778 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

La délégation de l'Espagne souhaite se référer à ce qu'a déclaré la délégation de la Fédération de Russie au titre du point de l'ordre du jour relatif à la situation en Ukraine et aux alentours lors de la séance du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) du mercredi 12 novembre à propos de la présence en Ukraine de véhicules lance-roquettes Teruel 3 de type SLRM (système lance-roquettes multiples) de fabrication espagnole, qui auraient été fournis aux forces armées ukrainiennes.

Après consultations tant avec le Ministère de la défense qu'avec celui de l'économie et de la compétitivité (Sous-Direction générale du commerce international de matériel de défense et à double usage), notre délégation tient à informer le FCS que l'Espagne n'a pas exporté ou autorisé la réexportation vers l'Ukraine de véhicules lance-roquettes de quelque type que ce soit. La réexportation vers d'autres pays nécessiterait la délivrance d'une autorisation par les autorités espagnoles à la suite d'une demande des autorités du pays réexportateur. Aucune autorisation n'a été demandée.

En outre, la roquette Teruel-3 mentionnée par la Fédération de Russie dans sa déclaration n'est pas fabriquée en série par Empresa Nacional Santa Barbara car elle n'a pas été acquise par le Ministère de la défense. Il en va de même pour la roquette Teruel 1. La seule version du système lance-roquettes Teruel fabriquée en série a été la Teruel 2, qui a été en service dans l'armée de terre espagnole de 1985 à 2011.

Le système de lancement, monté sur un camion Pegaso 3055, était identique pour les trois versions de la roquette Teruel. L'armée espagnole a acquis 16 lanceurs, dont aucun n'est encore en service ; cinq ont été détruits et 11 sont exposés dans différentes unités des forces armées espagnoles.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

772^e séance plénière

Journal n° 778 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

À propos des déclarations prononcées récemment par la délégation des États-Unis d'Amérique aux séances du Forum pour la coopération en matière de sécurité et de la position obstructionniste qu'ils ont adoptée en ce qui concerne le projet de décision du Conseil ministériel de l'OSCE sur les questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité, nous jugeons nécessaires de faire la déclaration suivante.

Les États-Unis d'Amérique ne devraient pas reprocher à d'autres États de violer le droit international. Ils mènent eux-mêmes régulièrement des « guerres hybrides », tentant de provoquer un changement de régime dans des États dont les politiques ne plaisent pas à Washington. Ils recourent à cette fin à la pression financière et économique, à des attaques informationnelles, à des pressions accrues exercées par d'autres le long des frontières de l'État en question et à une influence informationnelle et idéologique avec le soutien d'organisations non gouvernementales financées de l'extérieur. Ils n'hésitent pas non plus à recourir à la force militaire, comme nous l'avons tous constaté à maintes reprises ces dernières années. Ils se considèrent en outre comme étant en droit – ce qui est ancré dans leur doctrine nationale de sécurité – d'user de la force là où et quand ils le souhaitent, sans consulter nécessairement le Conseil de sécurité des Nations Unies.

La crise en Ukraine résulte directement d'une révolution inconstitutionnelle provoquée, financée et soutenue par les États-Unis d'Amérique et leurs alliés, qui continuent d'encourager Kiev à user de méthodes musclées pour régler les problèmes dans les relations avec le Sud-Est.

Le « jeu géopolitique » auquel se livrent les États-Unis d'Amérique en Ukraine est dirigé non seulement contre la Russie et ses intérêts légitimes de sécurité mais aussi contre l'Europe. La ligne de conduite actuelle de Washington a abouti directement au découpage de fait de l'Ukraine, qui a été prise dans le tourbillon d'une guerre civile, à une détérioration des relations entre la Russie et l'Union européenne et l'OTAN, qui font tous deux l'objet d'une pression de la part des États-Unis d'Amérique, ainsi qu'à une aggravation aiguë de la situation politico-militaire en Europe.

Tout cela a un impact extrêmement négatif sur les travaux de l'OSCE dans son ensemble et sa dimension politico-militaire en particulier. Cela est confirmé également par l'interruption de fait des travaux sur le projet de décision du Conseil ministériel relatif aux questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité. À cet égard, il

convient de demander à nos collègues des États-Unis comment ils envisagent eux-mêmes les travaux futurs du Forum, y compris sur leurs propres propositions, face à l'hystérie antirusse qu'ils ont fomentée.

Nous entendons aussi parler fréquemment du « statut exceptionnel » des États-Unis d'Amérique et de la responsabilité de ce pays comme chef de file pour le reste de la planète. Or, dans le monde d'aujourd'hui, l'action devrait être guidée par les réalités et non par des idées de grandeur mal inspirées, et il devrait être entendu que les ambitions mondiales ne coïncident pas toujours avec les possibilités réelles. Ce rôle de chef de file ne peut être assumé en vertu d'une exceptionnalité autoproclamée et d'une responsabilité d'origine divine pour tous, mais seulement par consensus.

Les commentaires sur le « prix élevé » que nous devons payer et sur l'isolement de la Russie ne méritent pas d'être débattus sérieusement. La politique consistant à imposer des sanctions et à refuser de coopérer avec la Fédération de Russie (y compris pour les questions militaires) sera finalement préjudiciable à son initiateur. Elle n'est pas compatible avec l'idée d'un renforcement de la confiance dans les affaires militaires ou de la réalisation d'accords importants dans la sphère politico-militaire. Nos partenaires devront choisir ce qui est plus important pour eux.

Longtemps avant la crise ukrainienne, on avait le sentiment que les relations entre la Russie et l'Occident approchaient d'une sorte de moment de vérité. L'aspect « positif » de la situation est que tout s'est mis en place, en faisant ressortir les calculs qui sous-tendent les actions de l'Occident dans leur déclarations concernant leur volonté d'édifier un espace euroatlantique unique et une communauté de sécurité. Notre tâche consiste aujourd'hui non seulement à comprendre le passé (ce qui est également nécessaire), mais aussi à être clair au sujet de l'avenir.

On nous dit fréquemment qu'il n'est plus possible de continuer à faire des affaires comme par le passé. Le fait est toutefois que nous n'avons pas besoin « d'affaires » pour lesquelles on continue à adresser de nouvelles demandes à la Russie. Toutefois, il faut espérer que le « point de non-retour » dans les affaires européennes n'a pas été dépassé, que nous surmonterons cette période, que nos partenaires en tireront les enseignements et que nos relations seront placées sur une nouvelle base d'égalité réelle. La Russie est prête à œuvrer conjointement sur une telle base.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/778
26 November 2014
Annex 3

FRENCH
Original: ENGLISH

772^e séance plénière

Journal n° 778 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA TURQUIE

Monsieur le Président,

Au titre du Chapitre IV du Document de Vienne, la Turquie avait annoncé précédemment l'organisation d'une visite d'une base aérienne et d'une installation militaire du 5 au 8 mai 2015.

Les dates indiquées coïncidant avec celles d'une activité analogue prévue par un autre État participant, cette visite d'une base aérienne et d'une installation militaire en Turquie est désormais prévue du 27 au 30 avril 2015. Il sera également fait part de ce changement par l'intermédiaire du réseau de communications de l'OSCE.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Merci.